

Aménagement forestier

Aménagement de la forêt du syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan - Forêt de « la Bresseille »

Département (s) : -58- Nièvre

2013 - 2032

Surface cadastrale 23,9018 ha

Surface retenue pour la gestion 23,90 ha

Altitudes extrêmes : 385 m - 490 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Bourgogne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU
PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN**

Séance du 25 octobre 2012

PRESIDENT : Monsieur Patrice JOLY

SECRETAIRE : Christian GUYOT

MEMBRES PRESENTS :

Par délégation

ACHOTTE Adeline – BARTHELEMI Eveline – BAZIN Fabien – BOLLENGIER Maryse – BORTOLOTTI Jean – BOUQUET Lucien – BROCHOT Geneviève – BRULE Cyril – CAUMONT Edith – CHARLOT Michel – CHARMONT Jacques – COLOMBO Ghislaine – COMMEAU Dominique – COURAULT André – DALIDET Michelin – DAUNOT Daniel – DESBRUERES Jean-Albert – DROUIN Gloria – DUMARAIS François – ENES Roland – FAUVEL Daniel – GAGNARD Bernard – GAGNEPAIN Christophe – GILLIUNG René – GOUYON Pierre – GROSCHE Marie-Christine – GUENOT André – GUERRIER Françoise – GUYOT Christian – HALM Bertrand – JOLY Patrice – LABOUREAU Claude – LACROIX Jean-Pierre – LAVILLE Henri – LIECHTI Damien – LIORET Jacques – LOISY Marie-France – MARATRAT Noël – MARCEAU Ghislaine – MAUPIN Françoise – MENART Alain – MOIRON Alain – MOREL Raymond – PERNOT Jacques – PERRUCHET Philippe – PIERRE Jean-Baptiste – PLOUVIN Thomas – PRIET Laurence – PUCCINELLI – RIVARD Alain – SAUGET Daniel – SAUTEREAU Paulette – SERON Jean-François – SIMONOT Jacques – THENARD Marie-France – TREMERAY Gérard – VERDIER Guy-François – VERVISCH Bernard

ONT DONNE POUVOIR :

ANDRIOT Michèle – BAUDOUIN Marc – BAZOT Jean-Philippe – BLANDIN Guy – BONNABE André – CHAINTRON Rémi – COTTIN Michel – DAVID Nicole – DEBEZE Camille – DETILLEUX Bernard – DUPUIS Didier – EAP-DUPIN Martine – FEVRE Gérard – FOURNIER Mary – GOBBO Pierre – GUILLEMAIN Jacques – HERVELIN Jean-Christophe – JACQUEMARD Robert – LEROUX Véronique – MACHUREAU Raymond – MEMET Philippe – MERCIER André – MILLET Michel – MOURON Bernard – NOUALLET Jean-Claude – PASQUET Didier – PATRIAT François – POCZOBUT Jean – POUILLOT Jean-Paul – THENAULT Lionel – THEVENIN Maurice – THOMAS Danielle – THOREZ Brigitte

OBJET DE LA DELIBERATION :

Renouvellement de l'aménagement de la forêt de « la Bresseille »

Date de convocation

15 octobre 2012

Le Parc naturel régional du Morvan a acheté en 1993 la forêt de la Bresseille d'une superficie de 23,9 hectares. Depuis 1995, la forêt est soumise au régime forestier, un premier aménagement a été réalisé pour la période de 1998-2012 pour entamer la conversion en futaie irrégulière des peuplements. Le nouvel aménagement de la forêt de « la Bresseille » a été présenté par les responsables de l'Office National des Forêts le vendredi 15 juin 2012 en mairie de Larochemillay à Nathalie Michon et le mercredi 10 octobre 2012 en mairie de Saulieu à Anne-Catherine Loisier.

La gestion appliquée sur la forêt consistera en la conversion en futaie irrégulière de chêne, de châtaignier et de feuillus divers des peuplements existants.

La phase de conversion sera accompagnée d'éclaircies des peuplements de futaie et de la réalisation de travaux sylvicoles. Le choix de cet itinéraire sylvicole qui se veut exemplaire en termes de multifonctionnalité s'emploiera à titre expérimental de laisser un nombre d'arbres

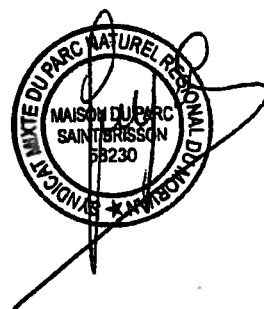
morts debout ou au sol au dessus des quantités habituellement laissées. Cette expérimentation ne devra pas compromettre la sécurité des visiteurs aux abords des chemins. La forêt de la Bresseille est depuis fin 2011 certifiée FSC (Forest Stewardship Council).

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

Accepte et donne son accord au projet d'aménagement proposé et donne mandat à l'Office National des Forêts de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

En séance le Jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président,



SOMMAIRE

La forêt : présentation générale

- Région de situation
- Gestion passée
- Etat actuel de la forêt

La forêt : synthèse des orientations de gestion

- Les attentes du propriétaire
- Objectifs de gestion et mesures à mettre en œuvre
- Bilan de gestion attendu

Aménagement pour la période

- Eléments signalétiques et administratifs
- La forêt dans son territoire
- Décisions d'aménagement
- Programmes d'action
- Récoltes et bilan financier

Annexes

La forêt : Présentation générale

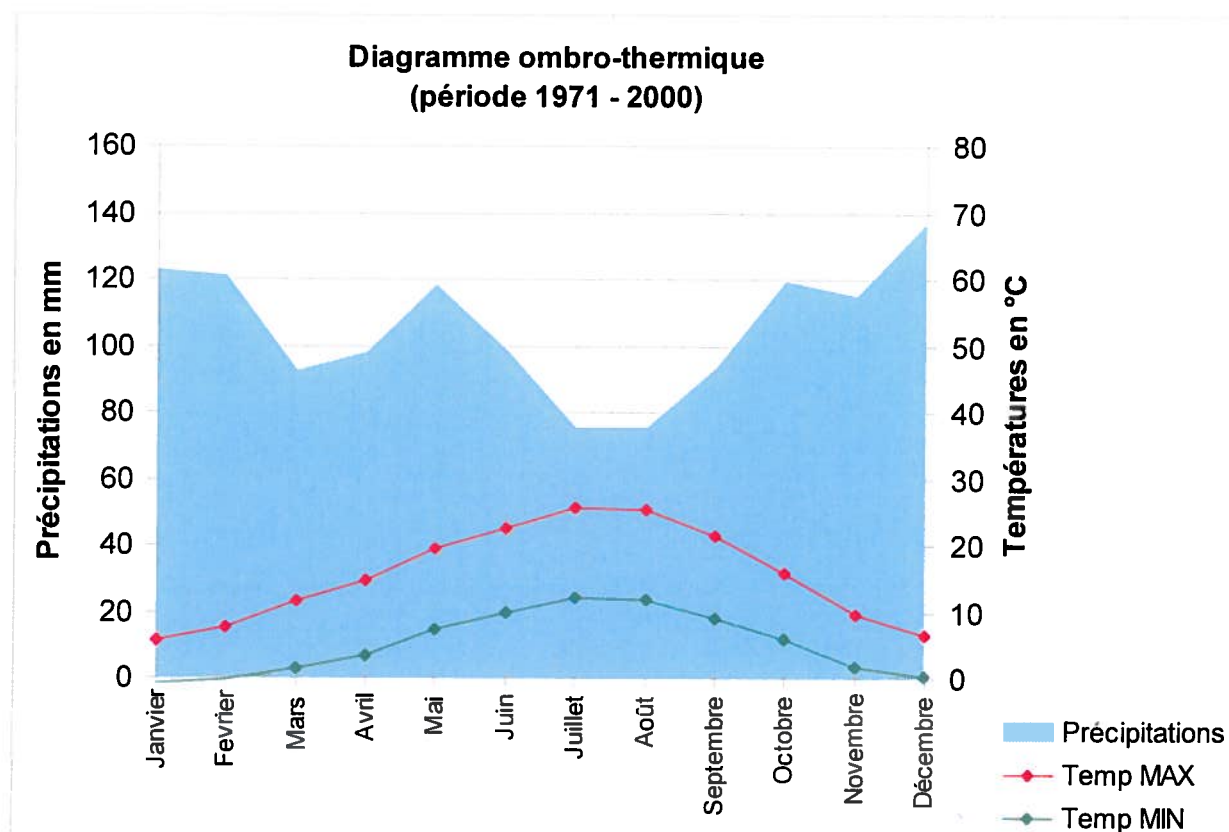
Région de situation

Contexte forestier (région IFN)

La forêt de « la Bresseille », située sur la commune de Larochemillay, d'une surface de 23,90 ha, est située dans la région forestière IFN du «Morvan» localisée dans le département de la Nièvre (58). Sur la forêt, les données climatiques sont les suivantes :

- **Climat océanique dégradé,**
- **Température annuelle moyenne: 10,3 °C,**
 - Température minimale moyenne: 5,2 °C,
 - Température maximale moyenne: 15,4 °C.
- **Pluviométrie annuelle moyenne: 1266,8 mm,**
 - Nombre moyen de jours de pluie : 140,2.
- **Nombre moyen de jours de gel: 77,9.**
- **Indice de Martonne : 62,4.** Ce niveau d'indice est favorable au bon développement des feuillus de production sur le massif (chêne sessile, châtaignier, hêtre et feuillus précieux). Pour mémoire, un indice > à 30 est favorable au chêne sessile et un indice > à 40 est favorable au bon développement du hêtre. De plus, la figure 2 page 11 du référentiel sylvicole « Hêtraies continentales » édité par l'ONF, montre que le hêtre, dans un contexte de réchauffement climatique, a un avenir de production à moyen et long termes au sein du Morvan.

Le diagramme ombrothermique ci-dessous met en évidence l'absence d'un déficit hydrique en période estivale dans le sol (la courbe des précipitations ne croise pas celle des températures).



DRA-SRA de référence

Le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) applicable est le SRA de Bourgogne.

Gestion passée (caractéristiques principales)

Gérée antérieurement en Taillis sous Futaie, la forêt de la « Bresseille » avait fait l'objet d'une vente en vue de son exploitation par coupe rase. L'objectif était d'installer après cette dernière une plantation de douglas. Suite à l'intervention des habitants de la commune et d'association écologiste, l'exploitation, déjà partiellement entamée, a été suspendue et le massif forestier a été acheté en l'état en vue d'une gestion patrimoniale privilégiant les essences forestières locales.

La forêt relève du régime forestier depuis le 26/12/1995.

Etat actuel de la forêt

Les potentialités forestières

Les types de station ou unités stationnelles : "Guide Simplifié – Le choix des essences forestières en Morvan"

US8 (13,54 ha): Chênaie mixte charmaie peu acide sur sol sain ou à hydromorphie profonde. Bonnes potentialités pour les feuillus en place (chêne sessile, châtaignier et hêtre).

US10 (1,61 ha): Chênaie hêtraie charmaie acide sur sol sain. Potentialités moyennes pour les feuillus en place (chêne sessile, châtaignier et hêtre).

US11 (7,63 ha): Hêtraie chênaie très acide. Moyennes à faibles potentialités pour les feuillus en place (chêne sessile, châtaignier et hêtre), en fonction du niveau de pierrosité.

US12 (1,12 ha): Chênaie sessiliflore acide à très acide sur sol superficiel. Très faible potentialité pour les feuillus en place (chêne sessile, châtaignier et hêtre). Pas de coupe au cours de l'aménagement.

Les peuplements forestiers

Les résultats d'inventaire et les types représentés

La forêt a fait l'objet d'inventaires statistiques sur l'ensemble de la surface (23,90 ha).

Le Chêne sessile et le châtaignier sont les essences dominantes en nombre de tiges (45 % chêne sessile / 45 % châtaignier), les essences d'accompagnement sont le Hêtre (4 %) et des feuillus divers (6 %) composées en majorité d'érable sycomore, de merisier et de bouleau verruqueux.

Les peuplements sont majoritairement des TSF en conversion de futaie irrégulière.

Le capital moyen total en surface terrière est de 16 m²/ha pour les peuplements de futaie et de 25 m²/ha pour les zones de taillis simple composé de châtaignier.

La structure des peuplements de futaie est irrégulière (type 6) à régularisée en « bois moyens avec gros bois dominants » (type 7 de la typologie tirée du guide Chênaie Atlantique).

La niveau de renouvellement est de 23.9%. En effet, le peuplement de type A (annexe 7) « Futaie à PB de chêne sessile, merisier et châtaigner avec Taillis de châtaigner », représente la jeunesse de la forêt.

Les autres éléments à enjeu significatif

Biodiversité

Niveau d'enjeu reconnu (Annexe 3, Natura 2000).

Fonction sociale (Accueil- Paysage- Eau potable)

Niveau d'enjeu reconnu (Parc naturel Régional du Morvan).

Les autres éléments justifiant des mesures particulières

- Eléments créant une menace forte
 - Equilibre faune flore : Pas de déséquilibre, la régénération naturelle est bien venante.

La forêt : Synthèse des orientations de gestion

Les attentes du propriétaire

Les principales demandes du propriétaires sont les suivantes :

- Poursuite des opérations déjà engagées, notamment la conversion en futaie du massif, avec à terme une futaie irrégulière.

Prélèvement de bois d'oeuvre tous les 8 à 12 ans à terme.

+ Prélèvement pour les cessionnaires (houppiers, taillis, perches et petits bois)

Objectifs de gestion et mesures à prendre

Les objectifs pour la période 2013-2032

Synthèse de l'état des lieux – Points forts et Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production ligneuse et non ligneuse	
Points forts : + Les potentialités sont moyennes à bonnes sur l'ensemble du massif. Le chêne sessile, le châtaignier et le hêtre sont les essences à retenir, en leur associant les fruitiers forestiers tels que : merisier. + Une conversion en futaie irrégulière entamée. + Une proportion satisfaisante de bois de chauffage disponible pour les cessionnaires + Une bonne dynamique de régénération naturelle des essences feuillues.	Objectif prioritaire : Production de bois de chauffage pour les cessionnaires et Production de bois d'œuvre de chêne, hêtre et feuillus précieux. Maintenir la conversion en futaie et plus précisément le traitement en futaie irrégulière. Réduire la concurrence du hêtre sur le chêne sessile lorsque ce dernier est recherché comme essence objectif.
Protection de la biodiversité.	
Zone Natura 2000 et ZNIEFF de type 2.	Mise en pratique des règles générales préconisées pour toutes les interventions. Préservation des habitats et des espèces
Fonction sociale	
Parc Naturel Régional	Assurer la fourniture en bois de chauffage
Protection contre les risques naturels	
Sans objet	
Menaces/contraintes pesant sur la forêt	
Equilibre Forêt/Gibier	

Les mesures à mettre en œuvre

Choix du traitement

Le chêne sessile est l'essence objectif sur le massif.

Une gestion en futaie irrégulière extensive sera réalisée sur les hauteurs du massif (7,93 ha).

Les 15,97 ha restant seront menés en futaie irrégulière à potentiel moyen à plus ou moins long terme.

Effort de renouvellement

La niveau de renouvellement est de 23.9%. En effet, le peuplement de type A « Futaie à PB de chêne sessile, merisier et châtaigner avec Taillis de châtaigner », représente la jeunesse de la forêt. L'effort de renouvellement ne sera pas la priorité lors de cet aménagement.

Mesures particulières (enjeux significatifs autres que de production)

Enjeux sociaux : Respect des paysages et de la biodiversité.

Travaux

L'essentiel des travaux prévus pendant la période 2013-2032 sera consacré au balivage intensif du taillis de châtaignier et au dépressage des feuillus dans le peuplement de type A (annexe 7).

Bilan de gestion attendu

La partie gérée en futaie irrégulière présentant un capital en moyenne légèrement supérieur à la référence ($G = 16 \text{ m}^2/\text{ha}$ au lieu de 12 à 15 m^2/ha) les récoltes prélèveront l'équivalent de la production des peuplements. Elles seront principalement orientées au profit des plus belles tiges, quelles que soient les classes de diamètres.

Le bilan financier brut est positif (44 €/ha/an). Il est plus important que le bilan de la période précédente. En effet, bien que des travaux de renouvellement sont à prévoir, le prix de vente de vente des bois est plus important (33 €/m³). En effet, la capitalisation des peuplements issus de Taillis sous Futaie, a permis la maturation d'un plus grand nombre de billes de pied.

Eléments signalétiques et administratifs

Situation administrative	
Aménagement de la forêt du syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan - Forêt de « la Bresselle »	
N° Modification d'aménagement (0 initial et chrono des modifs)	0
Numéro du ou des départements de situation	-58- Nièvre
Communes de situation	Larochemillay
N° ONF de la région nationale IFN de référence	315- Morvan
Schéma régional d'aménagement de référence	Bourgogne
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du	
Période d'application	année
Année début aménagement	2013
Année échéance aménagement	2032

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt de la Bresselle	F24957W	23.9018 ha	16/11/1999	1998	2012

Surfaces de l'aménagement		Commentaires associés : 1,81 ha présente un taillis à très faible production, c'est cette surface qui sera considérée comme "sans prélèvement" au cours de l'aménagement. Cette surface est représentée par les stations US 12 et US 11 pour partie (variations selon le niveau de pierrosité)
Surface cadastrale	23.9018 ha	
Surface retenue pour la gestion	23.90 ha	
Surface boisée en début d'aménagement	23.90 ha	
Surface en sylviculture de production	23.90 ha	

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	385 m	490 m

Commentaires associés

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Total
	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	fort	
Fonctions principales					
Production ligneuse	sans objet 0	faible 8	moyen 16	fort	24
Biodiversité		ordinaire	reconnu 24	fort	24
Paysage, accueil, eau potable		local	reconnu 24	fort	24
Protection contre les risques naturels	sans objet 24	faible	moyen	fort	24

Commentaires associés : La production ligneuse est faible dans l'unité de gestion U 1 et moyenne en U 2.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...		aucun statut réglementaire répertorié	
Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc naturel régional	24 ha	PNR du Morvan	
Charte Forestière de Territoire	24 ha	Charte forestière de Territoire du Morvan	
Natura 2000 Habitats (ZSC)	24 ha	Ref. FR2601015 / Bocage, Forêt et Milieux Humides du Sud Morvan	Adaptation à la gestion. Cf annexe 3.
ZNIEFF de type II	24 ha	Ref. 260009939 / Haut-Morvan et Morvan Sud	Adaptation à la gestion. Cf annexe 3.

Commentaires associés : La forêt est certifiée FSC N° de certificat SGS-FM/COC-009070
Validité : jusqu'au 20 octobre 2016

Eléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement
Menaces fortes		
Pb sanitaire, densité ongulés, incendie, foncier, essence inadaptée...		pas de menace particulière répertoriée
Eléments forts imposant des mesures particulières		
Désert, sols, eau, patrimoine, affouage, dispositifs particuliers...		aucune contrainte forte répertoriée sur la gestion forestière
Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt		
Aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...		aucun élément particulier recensé

Peuplements et milieu naturel

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée	Commentaires associés
Chêne sessile	45%	Le Chêne sessile et le châtaignier sont les essences dominantes en nombre de tiges (45 % chêne sessile / 45 % châtaignier). Les essences d'accompagnement sont le Hêtre (4 %) et des feuillus divers (6 %) composées en majorité d'érable sycomore, de merisier et de bouleau verruqueux. Les essences forestières sont bien adaptées aux changements climatiques à moyen et long termes.
Châtaignier	45%	
Hêtre	4%	
Autres Feuillus	6%	
	100%	

Répartition des types de peuplement		surface gérée	% surface décrite	Commentaires associés
Type				
FCHTCHFP (Type A)	Futaie à PB de chêne sessile, merisier et châtaignier + Taillis de châtaignier	5.51	23%	Les types de peuplements sont indiqués en annexe 7 (Peuplements) et en annexe 10 (Tableau synthétique). Le type A représente la jeunesse de la forêt. Le type E est composé dans sa majorité par un taillis simple plus ou moins vieilli de châtaignier. Cependant, au sein de ce dernier, la pointe Nord/ Nord-Est présente quelques réserves éparées de Chêne (1,5 ha).
CCHS4 (Type B)	TSF en conversion moyennement riche de chêne sessile à BM dominants avec signes de dépérissement	2.60	11%	
CCHM7 (Type C)	TSF en conversion de chêne à BM et GB dominants avec taillis de charme	1.31	5%	
CCHS6 (Type D)	TSF en conversion de chêne sessile irrégularisé avec taillis de châtaignier	9.15	38%	
TCHTP (Type E)	Taillis simple de châtaignier dense à PB dominants	3.52	15%	
TCHMP (Type F)	Taillis simple de chêne à production très faible	1.81	8%	
TOTAL		23.90		

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%	Commentaires associés
Type			
US8 : Chênaie mixte charmaie peu acide sur sol sain ou a hydromorphie profonde	13.54	57%	Catalogue des stations "Guide simplifié - Le choix des essences forestières en Morvan". Les stations US8 et US10 présentent des potentialités moyennes à bonnes pour les essences feuillues sur le massif. L'US11 présente une fertilité faible ou moyenne en fonction du niveau de pierrosité (une partie de cette station est donc non productive). Enfin, la fertilité de l'US12 est très faible, cette dernière ne bénéficiera pas de récolte au cours de l'aménagement.
US10 : Chênaie hêtraie charmaie acide sur sol sain	1.61	7%	
US11 : Hêtraie chênaie très acide	7.63	32%	
US12 : Chênaie sessiliflore acide à très acide sur sol superficiel	1.12	5%	
TOTAL		23.90	

Décisions d'aménagement

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface amgt passé	Commentaires associés
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	23.90	23.90	Sur l'ensemble du massif, le choix d'une gestion en futaie irrégulière permettra de produire des chênes et des châtaigniers de qualité. Les éclaircies de petits bois et les houppiers assureront l'approvisionnement en bois de chauffage pour les concessionnaires.
TOTAL		23.90	

Essences objectifs et critères d'exploitabilité					
Essences objectifs	Précisions	surface en sylviculture de production	%	âge exploitabilité (suivi surfacique)	diamètre exploitabilité retenu
Chêne sessile	Le châtaignier et le hêtre seront maintenus en mélange aux titres de la production et de la biodiversité.	23.90	100.0%	145	70
TOTAL		23.90			

Commentaires associés :

Choix de renouvellement		Commentaires associés :
Application aménagement passé	surface	
Surface à régénérer prévue		
Surface effectivement régénérée		
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstruite (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)		

Choix du nouvel aménagement

Traitements avec renouvellement suivi en surface	0 ha	Commentaires associés :		
Traitements en Taillis ou TSF	0 ha	Commentaires associés :		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	23,90 ha			
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	15 m²/ha	Commentaires associés :		
Cible densité de perches à l'équilibre	30 tiges/ha			
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre			
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt	
Surface terrière	15 m²/ha	16 m²/ha		Commentaires associés : La valeur des 5 tiges / ha est représentée dans les peuplements issus de Taillis sous Futaie
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	23%		
Densité de perches (densité mini. fixée par directive territoriale)	30 t/ha	5 t/ha		

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Absence de DOCOB ; l'aménagement ne génère pas d'effet notable dommageable

Commentaires associés ou prescriptions Natura 2000 particulières : Le DOCOB est en cours de rédaction

Programme d'actions

Partition de la forêt en groupes d'aménagement et en divisions								
Groupe	Libellé du groupe	Parcelle	Unité de gestion	surface totale	surface en sylviculture	rotation	Division	
IRRE	Irrégulier extensif	U	1	7,93	8,93	8 à 15 ans		
IRRM	Irrégulier à potentiel moyen	U	2	15,97	15,97	5 à 10 ans		

Programme des coupes										
Année de passage programmée	Unité de programmation de coupe			surface UG totale	surface UG à parcourir	Groupe	Coupe	Peuplement	type peuplement (annexe 7)	OBS
	Parcelle	Unité de gestion	partie d'UG							
2013	U	2		15,97	5,51	IRRM	IBI	FF.M2	type A	Balivage intensif châtaignier et liège éclaircie des arbres de franc pied
2013	U	1		7,93	2,00	IRRE	IBI	TCHTP3	type E	Cloisonnements et Balivage intensif châtaignier. La pointe Nord / Nord-Est ne sera pas concernée
2013	U	1		7,93	2,60	IRRE	IRR	CCHSI2	type B	Ouverture de cloisonnement et sanitaire
2017	U	2		15,97	10,46	IRRM	IBI	CCHMI2	type C et D	Ouverture de cloisonnement et éclaircie de taillis
2020	U	2		15,97	10,46	IRRM	IBO	CCHMI2	type C et D	Coupe à caractère jardinatoire
2023	U	2		15,97	5,51	IRRM	IBI	FF.M2	type A	2ème éclaircie
2023	U	1		7,93	3,52	IRRE	IBI	TCHTP3	type E	Poursuivre l'amélioration du taillis de châtaignier
2028	U	1		7,93	2,60	IRRE	IBO	CCHSI2	type B	Sanitaire
2028	U	2		15,97	10,46	IRRM	IBO	CCHMI2	type C et D	Coupe à caractère jardinatoire
2031	U	2		15,97	5,51	IRRM	IBI	FF.M2	type A	3ème éclaircie
2031	U	1		7,93	3,52	IRRE	IBO	TCHTP2	type E	Poursuivre l'amélioration du taillis de châtaignier

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	prévisible	Commentaires associés : les houppliers seront vendus avec les coupes de bois d'œuvre ou vendus aux cessionnaires selon l'avancée de l'ouverture des cloisonnements d'exploitation. Le peuplement de type A (Jeunesse) sera gérée en prenant compte de l'hétérogénéité des essences et de leur croissance. En effet, en travaillant par la qualité et par essence, il sera possible d'irrégulariser ce jeune peuplement.
G à récolter : total durant aménagement (m³)	285	
correspondant à un volume bois fort total de (m³)	1 700	

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
Diversification	Forêt	La diversification de la forêt avec des essences feuillues autochtones est la priorité de gestion retenue en vue de l'irrégularisation des peuplements.

Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée		
en m ³ /ha/an sur surface en sylviculture de production	40	m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture de production	96	m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible m ³	passé m ³	conditionnel
Feuillus (f)	45	13	
Résineux (r)	0	0	
Total tiges (1 = f + r)	45	13	
Taillis, houppiers (2)	40	12	
Total bois fort (1 + 2)	85	25	
dont % de prod. accid.			
soit en m ³ /ha/an sur surface totale retenue :	3,56	1,05	
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	3,56	1,05	

Commentaires associés : Le prélèvement est proche de l'équilibre de la forêt. En effet, la richesse des peuplements issus de TSF (16 m³/ha) est proche de l'équilibre recherché. Aussi, le jeune peuplement (type A) doit être géré de manière dynamique afin de favoriser les essences à croissance rapide (châtaignier, merisier) et de dégager le chêne sessile de la concurrence. L'objectif au sein de ce dernier est d'obtenir à moyen terme son irrégularisation par bouquet et par essence.

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible m ³	passé m ³	conditionnel
Régénération	0		
Amélioration	85		
Autres	0	25	0

Commentaires associés : les peuplements issus de Taillis sous futaie présentent une surface terrière trop importante et sont régularisés bois moyens / gros bois. Au cours de l'aménagement les coupes à caractères jardinatoires permettront de valoriser la qualité des bois en place quelles que soient les catégories de diamètre. La mise en place de régénération naturelle n'est donc pas programmée pour les vingt prochaines années.

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé	conditionnel
Recettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)	1 514	432	
Recettes chasse			
Autres recettes (dont concessions)			
Subventions et aides possibles			
Dépenses travaux sylvicoles	259		
Dépenses travaux infrastructure			
Dépenses travaux non sylvicoles			
Autres	48		
Frais de garderie (Forêts des collectivités)	152	43	
Bilan	1055	389	0
soit en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion :	44,15	16,28	0,00
soit en euros/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	44,15	16,28	0,00

Commentaires associés : Recettes bois = 1514 euros/an, soit 45 m³/an de Bois d'œuvre vendus 33 euros/m³. Le détail est le suivant : Châtaignier = 13 m³/an aux destinations piquets et petites grumes vendus 18 euros/m³. Chêne = 32 m³/an de bois d'œuvre vendus à 40 euros/m³.

Ce bilan représente une moyenne lissée sur les 20 prochaines années.

Impôts		
Volume des affouages (FC en m ³)		

Contrats FFN

- localisation

- dette restante (€)

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (FD)	
Délégation de la collectivité propriétaire (FC)	15/10/12

Commentaires associés :

redigé le 28/11/12
par le chef du projet d'aménagement
Simon BOUCHET

vérifié le 28/11/12
par le responsable aménagement de l'Agence
Valentin PAILLETTE

proposé le 28-11-2012
par le directeur d'Agence
Daniel KERMORGANT

ANNEXES

Annexe 1 : carte de situation

Annexe 2 : programme d'action

Annexe 3 : statut de protection, évaluation des interventions et présentation du site NATURA 2000

Annexe 4 : fonctions de production

Annexe 5 : tableau de correspondance parcelles cadastrales, parcelles forestières et ventilation

Annexe 6 : carte des stations forestières

Annexe 7 : carte des peuplements (essence/structure)

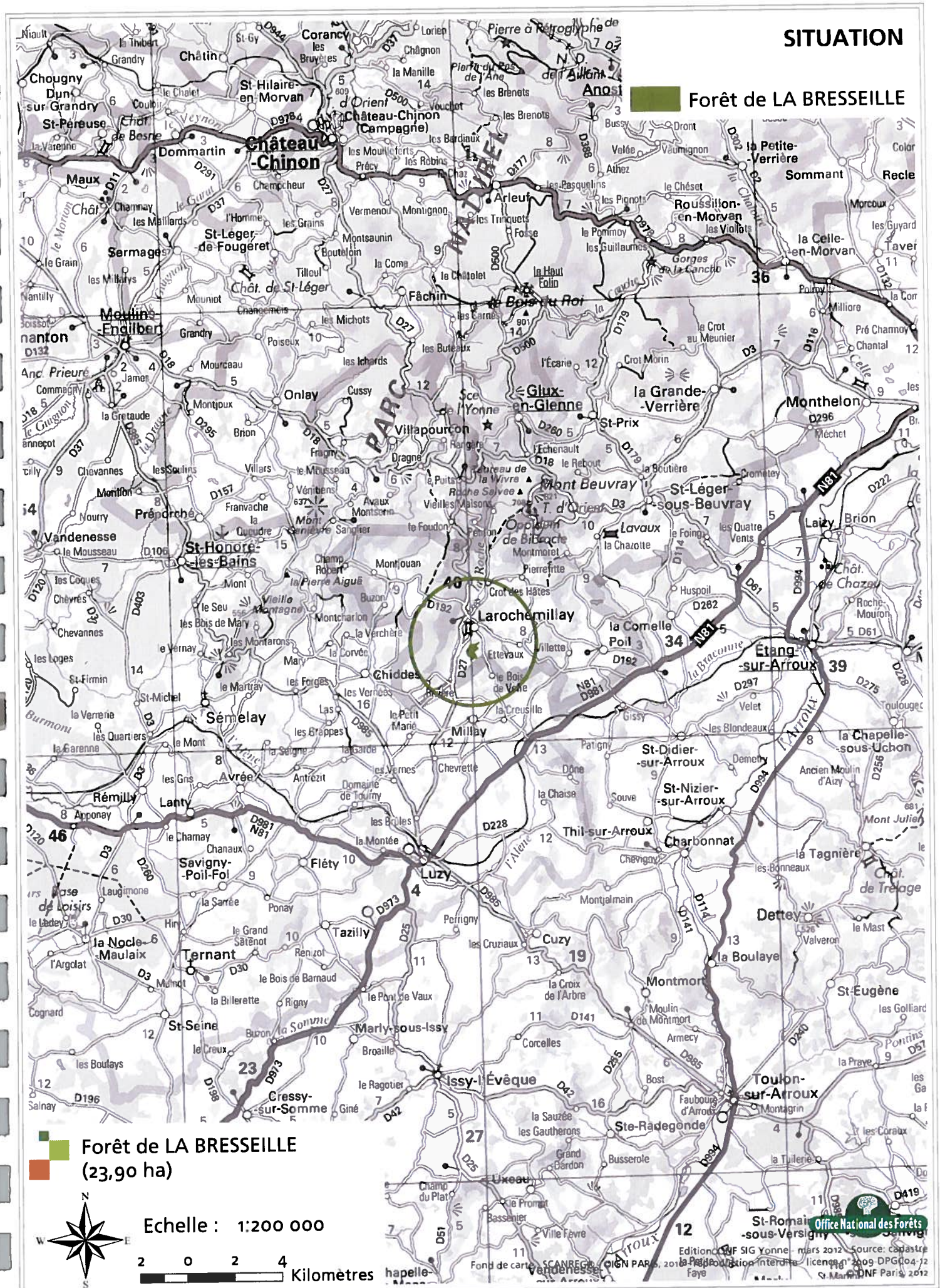
Annexe 8 : carte d'aménagement

Annexe 9 : Desserte et équipements

Annexe 10 : tableau synthétique (résultats d'inventaires)

Annexe 11: lexique

SITUATION



ANNEXE 2 : éléments détaillés du programme d'action

Travaux sylvicoles	Précisions	Unités de gestion	surface parcourue	coût total	coût total	coût annuel	Observations (guides de sylviculture, itinéraires)
Désignation	AUT DAP	U.1	5,51	100	551	27,55	Désignation 150 arbres d'élite*: priorité aux arbre de franc pied
Taille élagage sommaire	TAF SUP3	U.1	5,51	320	1763,2	88,16	La taille et l'élagage seront réalisés au profit des arbres désignés
Dépressage par point d'appui au profit de 150/300 ti/ha	NDE CHX4	U.1	5,51	520	2865,2	143,26	Le dépressage sera réalisé au profit des chênes, châtaigniers et merisiers désignés
Coût total (euros/an)						258,97	
Coût total (euros/ha/an)						10,84	



ANNEXE 3 : EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

La forêt de « LA BRESSEILLE » (commune de Larochemillay) est concernée par un site Natura 2000 constitué de la ZSC: FR2601015, nommée « Bocage, Forêt et Milieux Humides du Sud Morvan ».

Caractère général du site :

Sur les parties sud et ouest du site les collines sont peu marquées et couvertes par des massifs forestiers étendus alternant avec des prés bocagers. Au nord et à l'est la prairie bocagère domine le paysage et les boisements sont surtout localisés sur les sommets des buttes granitiques et sur les versants des vallées. Un dense chevelu de rivières et de ruisseaux alimenté par un réseau de petites zones humides (mouilles, suintements) occupe tout le site.

Qualité et importance :

Les paysages variés constituent des zones de reproduction, d'alimentation pour un grand nombre d'espèces de faune inféodée aux zones aquatiques (amphibiens, invertébrés, poissons). Le site présente une forte population de Sonneurs à ventre jaune puisque 12% des données d'observation et 11% des stations issues de la Bourgogne Base Fauna au 01/10/06 proviennent de cette zone, ce qui justifie le fort intérêt de ce site pour la conservation de cette espèce en Bourgogne. Le bocage et les forêts présentent en effet un maillage dense de sites favorables à la reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune. Le site est également d'un grand intérêt sur le plan de la faune aquatique puisque l'Ecrevisse à pattes blanches et la Moule épaisse, deux autres espèces d'intérêt européen sont présentes et renforcent l'intérêt de la zone.

Les boisements de Frênes et d'Aulnes de bords des cours d'eau associé aux végétations immergées forment un ensemble de milieux d'intérêt européen favorables au crapaud Sonneur à ventre jaune et aux espèces vivant dans le lit des cours d'eau Moules, Ecrevisses autochtones... Les massifs boisés d'intérêt européen de type chênaie-charmaie et hêtraie-chênaie et leurs annexes humides (suintements, ornières...) constituent également un habitat favorable au crapaud Sonneur à ventre jaune.

Vulnérabilité :

Les pratiques agricoles en place liées à l'élevage bovin extensif maintiennent des milieux prairiaux et d'une bonne qualité des cours d'eau, favorables au Sonneur à ventre jaune mais également aux Ecrevisses à pattes blanches et aux populations de Moules autochtones. Les sources et suintements de tête de bassin colonisés par ces espèces, en milieu ouvert de type prairie gardent leur attractivité mais en cas d'abandon, la fermeture progressive des milieux aurait une influence négative, à terme, sur la reproduction de l'espèce.

Localement, des aménagements légers permettraient de préserver les mares et berges de cours d'eau d'un piétinement par les bovins.

Toutefois la suppression de haies, de boqueteaux et de petits bois, ainsi que le retournement ou l'assainissement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations.

La création d'étangs sur le bassin versant contribue à la fragmentation des milieux, nuit à la qualité des eaux (eutrophisation, relargage de sédiments qui colmatent le lit des cours d'eau en aval, réchauffement de l'eau).

Le passage à gué des ruisseaux et rivières voire la circulation dans le lit des cours d'eau par les

engins agricoles, forestiers ou de loisir peuvent détruire les peuplements d'Ecrevisses à pattes blanches et de Moules.

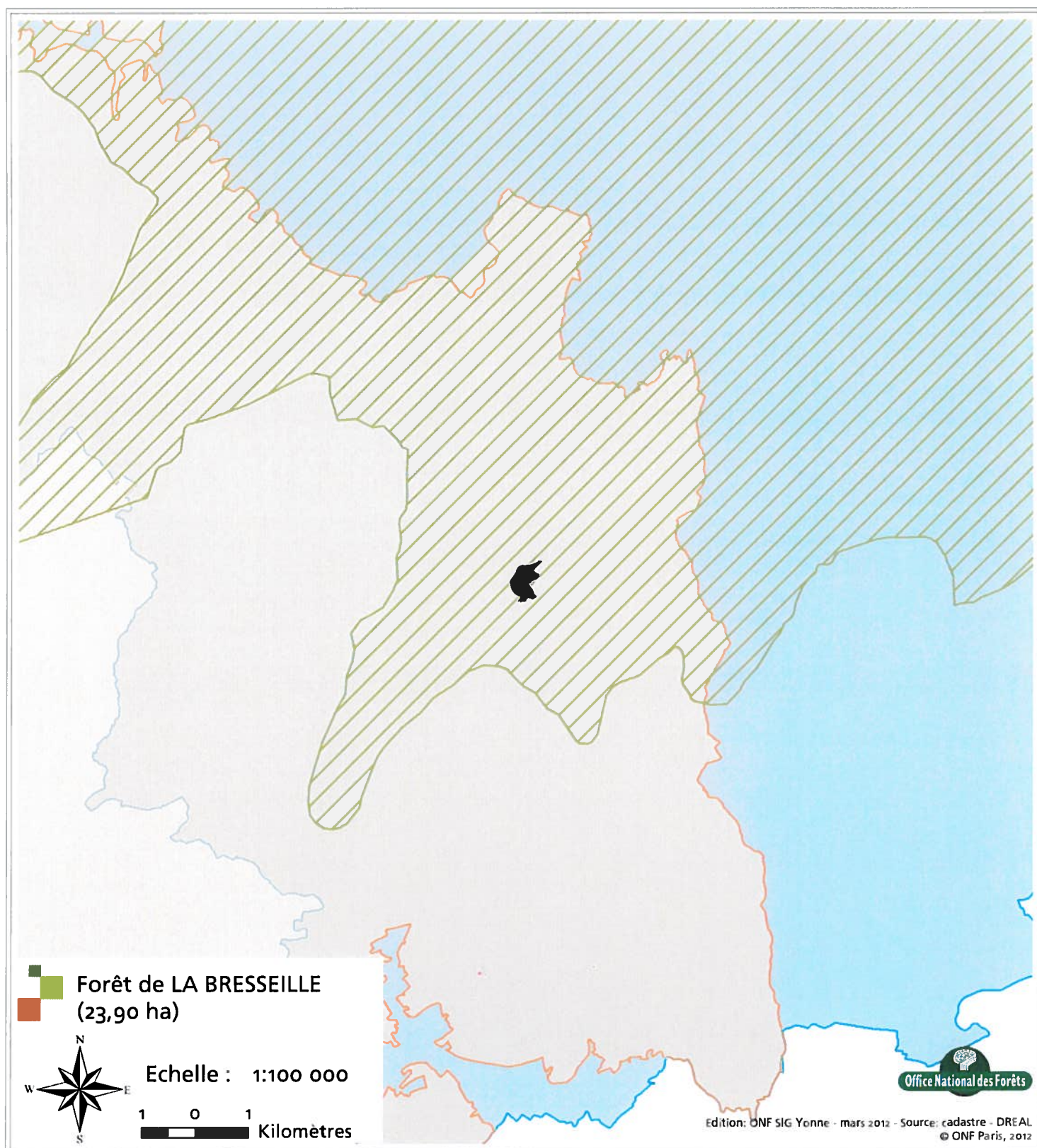
Document extrait du site : inpn.mnhn.fr/isb/site/natura2000/FR2601015.html

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés*	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
<u>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</u> N°9160	Prélèvement trop important = Attention à l'envahissement par le hêtre.	Gestion en futaie irrégulière, avec priorité sur le maintien d'une diversité d'essences forestières locales. + Cloisonnements. + Arbres morts.	Positif
<u>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</u> N°9120/9130	Prélèvement trop important = risque de dessèchement du hêtre sur stations limites.	Gestion en futaie irrégulière, avec priorité sur le maintien d'une diversité d'essences forestières locales. + Régénération naturelle.	Positif
N°1193 <u>Sonneur à ventre jaune</u> (<i>Bombina variegata</i>)	Exploitation Forestière. Passage d'engins forestiers	Implantation de cloisonnement d'exploitation Ne pas combler les fossés.	Neutre
N°1321 <u>Vespertilion à oreilles échanquées</u> (<i>Myotis emarginatus</i>)	Exploitation Forestière.	Conservation d'arbres à fortes valeurs écologiques (ex : cavités)	Positif
N°1324 <u>Grand Murin</u> (<i>Myotis myotis</i>)	Exploitation Forestière.	Conservation d'arbres à fortes valeurs écologiques (ex : cavités)	Positif
N°1303 le petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Exploitation Forestière.	Conservation d'arbres à fortes valeurs écologiques (ex : cavités)	Positif
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000	non	Positif

Aucun objectif de l'aménagement n'engendre d'effet dommageable déterminant pour la préservation des espèces ou des habitats. Au contraire, des mesures comme le maintien de gros bois ou le traitement en futaie irrégulière, résultant directement des choix opérés par le plan de gestion sont de nature à maintenir à favoriser la conservation des habitats et des espèces concernées par la ZSC. De même, l'application de mesures de gestion courante, comme la préservation d'arbres à cavité, le maintien d'une diversité d'essences, ne peut que favoriser l'extension de certaines espèces. Le bilan global peut être considéré comme positif.

STATUTS DE PROTECTION

-  Parc naturel régional du Morvan (PNRM)
- ZNIEFF de type 2**
-  HAUT-MORVAN ET MORVAN-SUD
- NATURA 2000 - Site d'Intérêt Communautaire**
-  BOCAGE, FORET ET MILIEUX HUMIDES DU SUD MORVAN



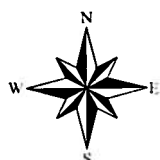
FONCTIONS PRINCIPALES

Fonction de production

-  Enjeu faible
-  Enjeu moyen



 Forêt de LA BRESSEILLE
(23,90 ha)



Echelle : 1:10 000

100 0 100 200
Mètres





5.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

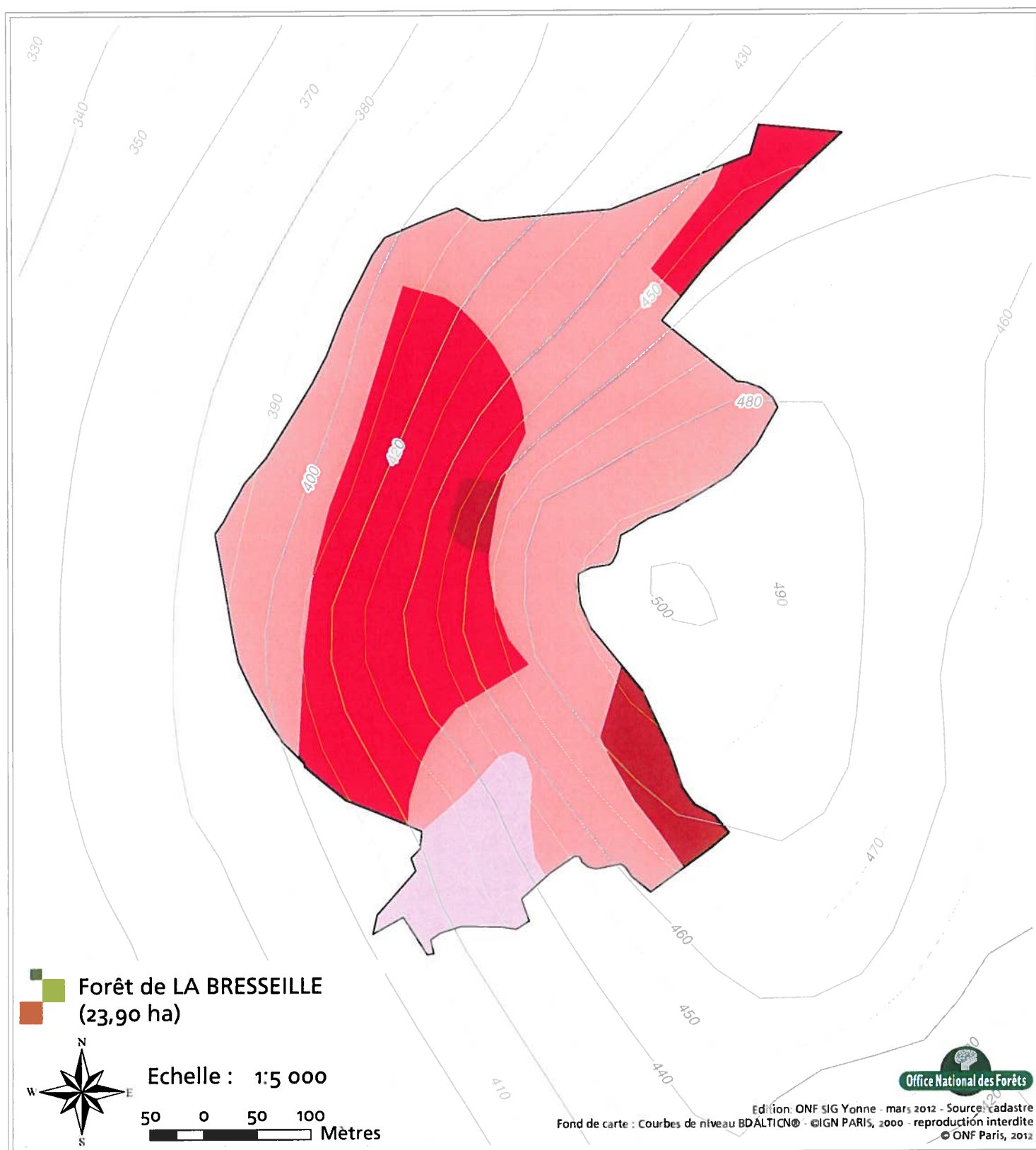
Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
U	23,90	LAROCHEMILLAY	B	361	LA BRESSEILLE	23,7630
		LAROCHEMILLAY	B	678	LA BRESSEILLE	0,1388
Total	23,90					23,9018

5.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
58140-B-361	LA BRESSEILLE	1	23,7630
58140-B-678	LA BRESSEILLE	1	0,1388
Total		2	23,9018

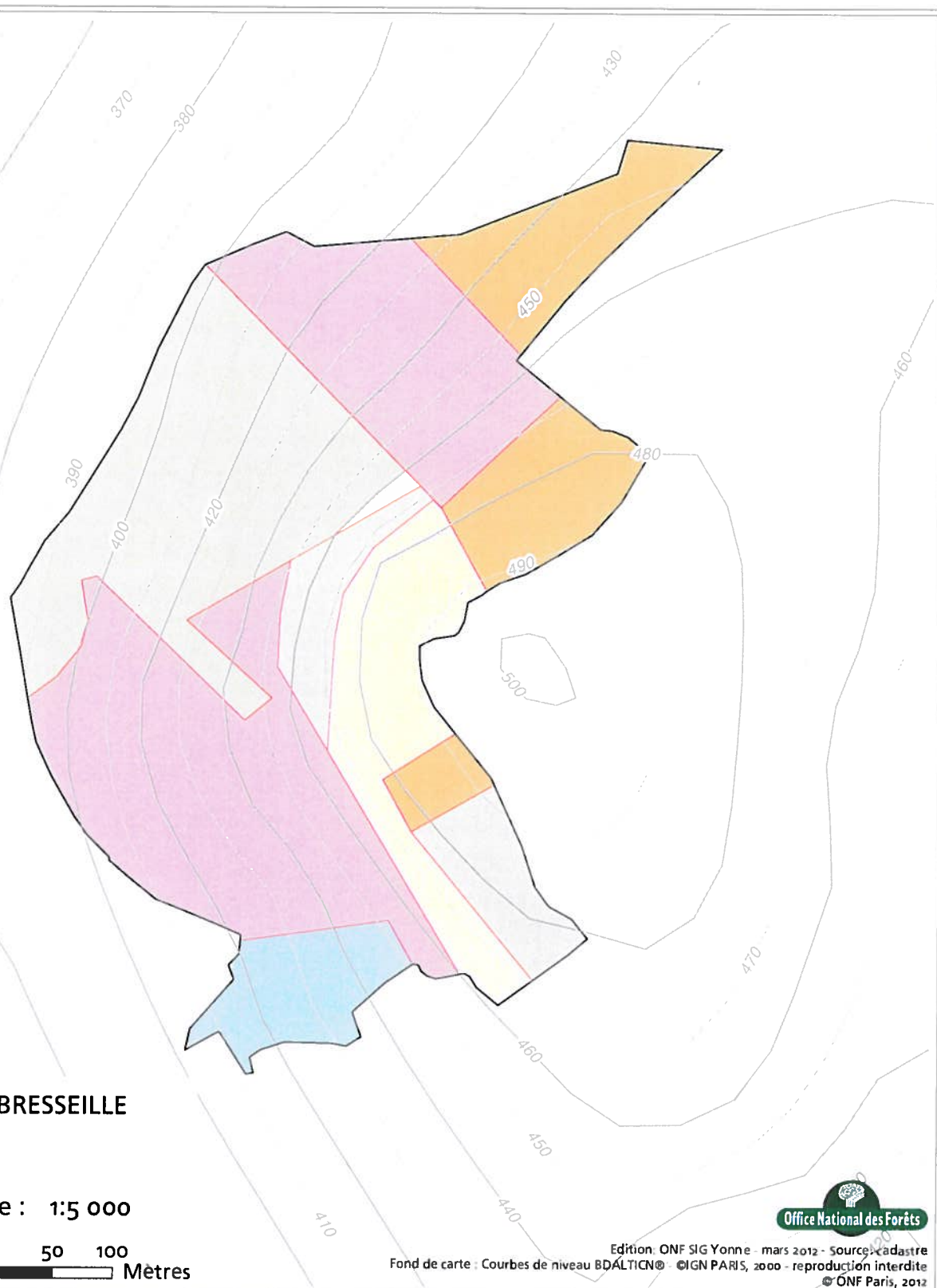
STATIONS FORESTIERES

- US8: Chênaie mixte-charmaie peu acide sur sol sain ou à hydromorphie profonde
- US10: Chênaie-hêtraie-charmaie acide sur sol sain
- US11: Hêtraie-chênaie très acide
- US12: Chênaie sessiliflore acide à très acide sur sol superficiel



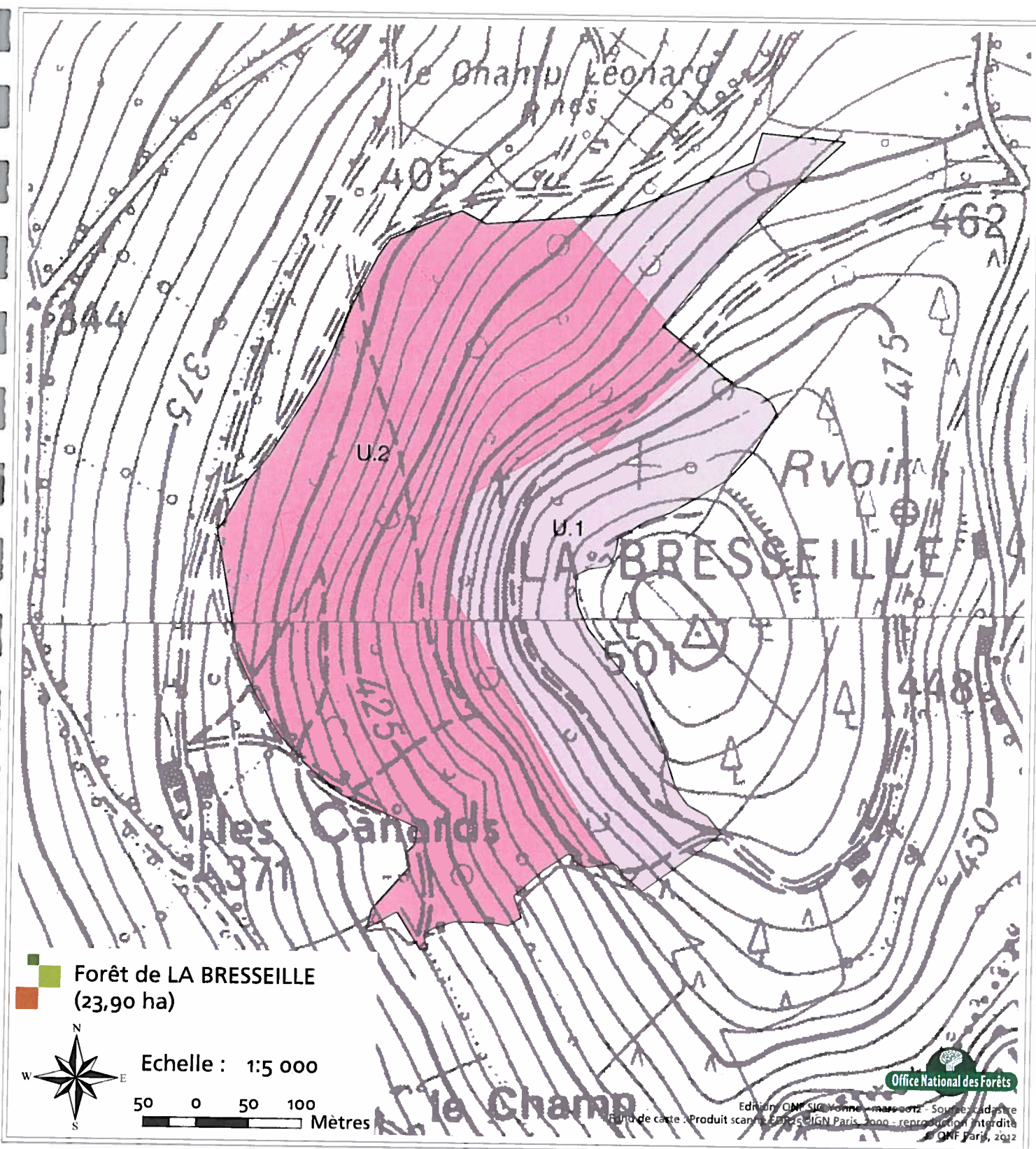
PEUPELEMENTS FORESTIERS

-  Futaie à PB de chêne sessile, merisier et châtaigner avec Taillis de châtaigner (type A)
-  TSF en conversion moyennement riche de chêne sessile à BM dominants avec signes de dépérissement (type B)
-  TSF en conversion de chêne à BM et GB dominants avec taillis de charme (type C)
-  TSF en conversion de chêne sessile irrégularisé avec taillis de châtaigner (type D)
-  Taillis simple de châtaigner dense à PB dominants (type E)
-  Taillis simple de chêne à production très faible (type F)



AMENAGEMENT FORESTIER

-  U1 - Irrégulier extensif, à potentiel faible (IRRE)
 U2 - Irrégulier à potentiel moyen (IRRM)



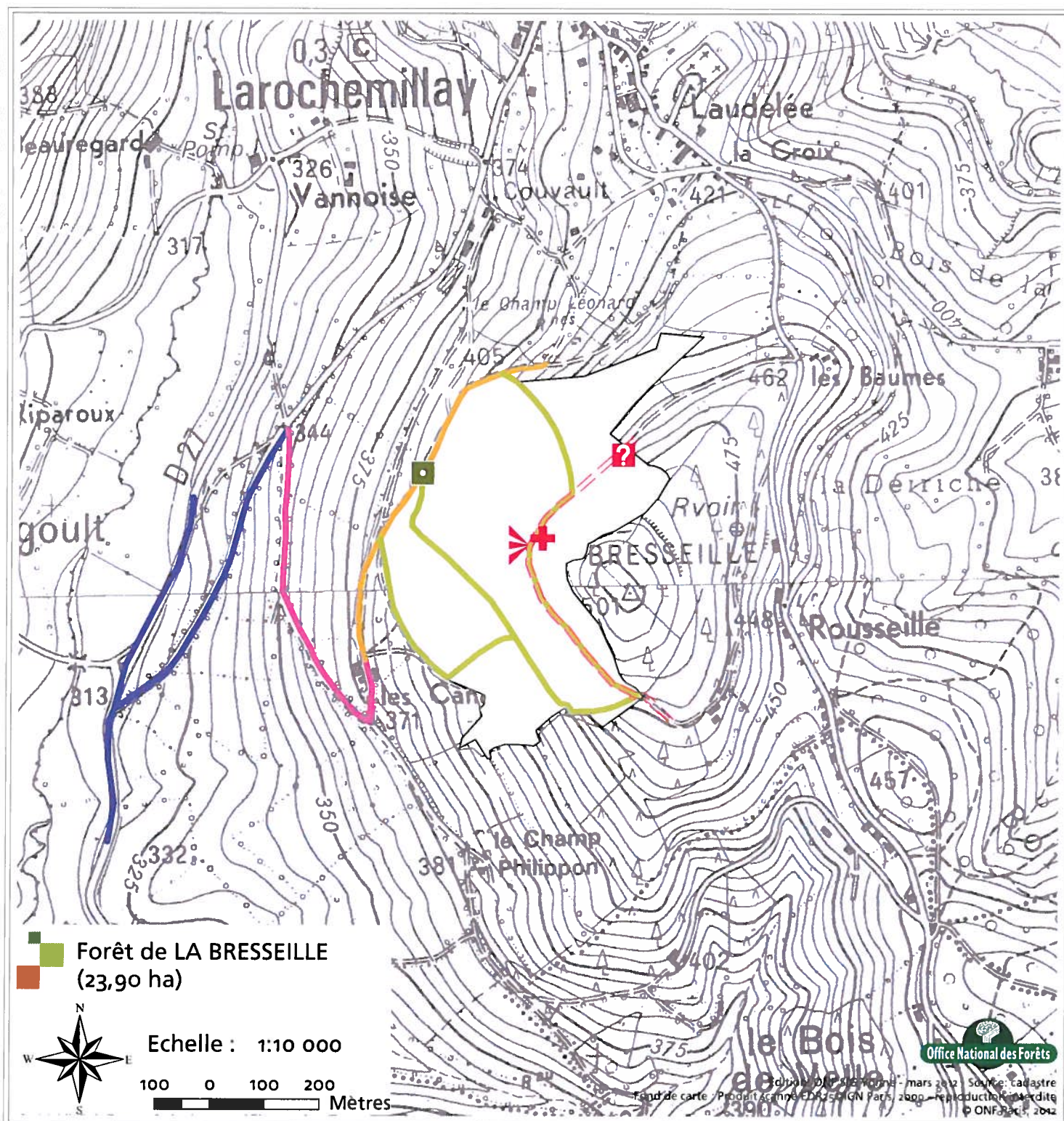
DESSERTS & EQUIPEMENTS

Equipment

-  Place de dépôt
-  Panneau d'information
-  Point de vue
-  Calvaire
-  Chemin de randonnée (0,6 km)

Desserte

- Réseau du domaine public
 - Routes revêtues
- Réseau du domaine privé autre
 - Routes revêtues
 - Routes empierrées (0,4 km)
- Réseau du domaine privé relevant du RF
 - Pistes de débordage (1,8 km)



ANNEXE 10 : Tableau synthétique des résultats d'inventaire par unité de gestion

BFF 8 pour les feuillus																				
Futaie																				
TYPE	Surface (ha)	G taillis (m²/ha)	G totale (m²/ha)	G / essence présente (m²/ha)						N/ha total	V commercial (m³/ha)	V arbre moyen (m³)	Typologie chêne Région Centre				Catégorie	Age jeune peuplement	Hauteur dominante (m)	Classe de fertilité - Essence principale
				CHS	CHAT	HET	BOUL	ERABL SYCO	MER				PB%	BM%	GB%	Code				
A	5,51	0,00	16,0	4,0	7,0	0,5	3,0	0,5	1,0	900	50 (chât)	NC	NC	NC	NC	NC	perches/PB	17,0	14 (chât)	2 (chât)
B	2,60	4 (chât)	17,0	16,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	130	100	0,7	6,00	70,00	24,00	4,00	BM	NC	NC	NC
C	1,31	9 (charm)	13,8	80,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	110	90	0,8	20,00	60,00	30,00	7,00	BM/GB	NC	NC	NC
D	9,15	12 (chât)	15,4	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0	0,0	136	100	0,7	31,71	43,90	24,39	6,00	IRR	NC	NC	NC
E	3,52	25 (chât)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	NC	150 (piquet chât)	NC	NC	NC	NC	1,0	PB	NC	NC	NC

* Type: Cf annexe 7

NB: Ci-dessous le lexique des abréviations dendrométriques. Concerne les données par parcelle

NT:	Nombre de Tiges
G:	Surface Terrière (m²/ha)
V:	Volume (m³)
Gmoy:	Surface terrière de l'arbre moyen (m²/ha)
Dg:	Diamètre de l'arbre de Surface terrière moyenne (mètre)
Vmoy:	Volume de l'arbre moyen (m³)
Hc:	Hauteur commerciale (mètre)
Do:	Diamètre de l'arbre dominant (mètre)
Dg70:	Diamètre moyen des 65 + gros arbres / hectare (mètre)
BFF:	Bois Feuillu Façonné - ex: BFF8 = Volume à découpe grume 8 mètres (m³)

☐ Jeunes peuplements

☐ Peuplements issus de TSF

INVENTAIRE ONF

BRESEILLE

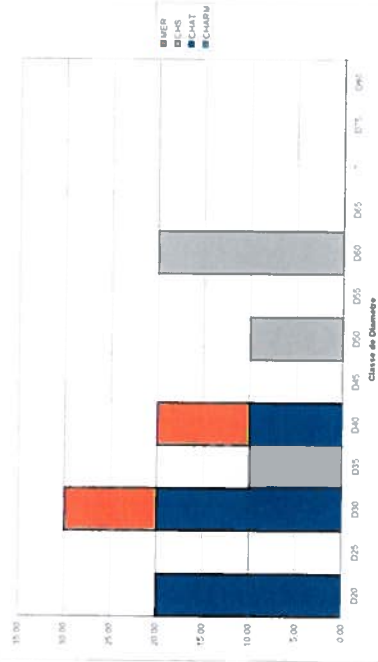
Date de l'inventaire : 05/03/2012
Surface Inventoriée : 23,9 ha

Résultat en NT à l'hectare

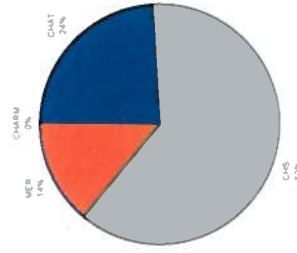
ID Forêt: BRESEILLE TYPE PEUPLLEMENT cf annexe 7: type C (1.31 ha)

Essence	D5	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D70	D75	D80	NT	G	V	Gmoy	Dg	Vmoy	Hc	Do	Dgds
CHARM	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHAT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	3.30	21.00	0.07	0.29	0.42	6.37	0.28	0.29
CHS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20.00	0.00	0.00	0.00	40.00	8.58	54.30	0.21	0.52	1.36	6.33	0.51	0.52
MER	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20.00	1.96	12.50	0.10	0.35	0.63	6.37	0.35	0.35
TOTALha	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20.00	0.00	10.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	110.00	13.84	87.80	0.13	0.40	0.86	8.34	0.45	0.45
TOTAL/mc	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26.20	0.00	13.10	0.00	26.20	0.00	0.00	0.00	144.10	78.13	115.02						

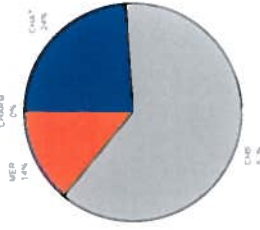
NT à l'hectare



Surf.terr. à l'hectare



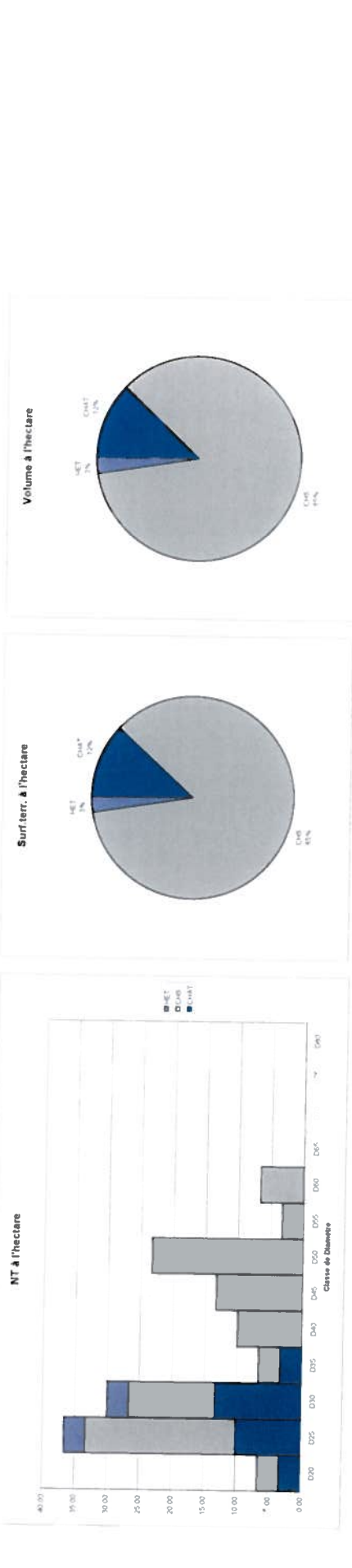
Volume à l'hectare



Resultat en NT à l'hectare par Parcelle

ID Forêt: BRESEILLE TYPE PEUPLLEMENT cf annexe 7 type D (9-15 ha)

Essence	D6	D10	D15	D20	D25	D30	D35	D40	D45	D50	D55	D60	D65	D70	D75	D80
CHAT	0.00	0.00	0.00	3.33	3.33	13.33	3.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CHS	0.00	0.00	0.00	3.33	23.33	13.33	3.33	10.00	13.33	23.33	3.33	6.67	0.00	0.00	0.00	0.00
HET	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL/ha	0.00	0.00	0.00	6.67	36.67	30.00	6.67	10.00	13.33	23.33	3.33	6.67	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL/parcelle	0.00	0.00	0.00	61.00	338.50	274.50	61.00	91.50	122.00	213.50	30.50	61.00	0.00	0.00	0.00	0.00



Lexique

Affouage : dans une forêt communale (ou sectionale), bois accordé - "délivré" - dans certaines conditions aux habitants de la commune (ou de la section de commune) pour les besoins du foyer. L'affouage est généralement constitué de bois de chauffage.

Amélioration (opérations d') : ensemble des travaux sylvicoles et des coupes réalisées dans un peuplement à l'issue des opérations de régénération (hauteur moyenne des plants > 3 mètres) et qui concourent, tout au long du cycle sylvicole, à assurer le dosage des essences en mélange, le bon état sanitaire et la vigueur du peuplement avec un développement optimal des arbres objectif.

Aménagement (forestier) : l'aménagement d'une forêt est un document qui, sur la base d'une analyse préalable de la forêt, de son environnement économique et social et de sa gestion passée, fixe les objectifs à atteindre et planifie, pour une durée de 15 à 25 ans, les interventions en coupes et en travaux dans le but de garantir la gestion durable d'une forêt bénéficiant du régime forestier.

Arbre-objectif : dans un peuplement forestier, les arbres objectif sont ceux qui sont choisis, essentiellement selon des critères de vigueur, de conformation et de qualité de leur bille de pied, pour parvenir au terme du cycle cultural et pour être exploités selon les critères optimaux d'exploitabilité. La sylviculture est orientée à leur profit.

Catégories de bois : ensemble de classes de diamètres (mesuré à 1,30 m au dessus du sol). En futaie régulière, on distingue généralement :

- les gaules ($2,5 \text{ cm} < D \leq 7,5 \text{ cm}$),
- les perches ($7,5 \text{ cm} < D \leq 17,5 \text{ cm}$),
- les Petits Bois ($17,5 \text{ cm} < D \leq 27,5 \text{ cm}$), identifiés "PB",
- les Bois Moyen ($27,5 \text{ cm} < D \leq 47,5 \text{ cm}$), identifiés "BM",
- les Gros Bois ($47,5 \text{ cm} < D \leq 57,5 \text{ cm}$), identifiés "GB",
- les Très Gros Bois ($D > 57,5 \text{ cm}$), généralement identifiés "TGB".

Cloisonnement : ouverture linéaire plus ou moins large réalisée dans les peuplements forestiers pour en faciliter l'accès et permettre les travaux ou l'exploitation en respectant au mieux les sols.

Conversion : passage d'un taillis-sous-futaie (TSF) à une futaie - futaie régulière ou futaie irrégulière - en conservant les mêmes essences principales.

Dégagement (de semis) : opération consistant, par des moyens manuels, mécaniques ou chimiques, à favoriser les semis ou les plants des essences recherchées aux dépens des espèces végétales concurrentes (ligneuses ou herbacées).

Dépressage : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3 \text{ m}$) consistant à sélectionner et à desserrer les tiges d'essences objectif (essence principale et essences associées).

Eclaircie : coupe réduisant le nombre de tiges d'un peuplement pour favoriser la croissance des tiges restantes, notamment celles des arbres objectif.

Essence-objectif : essence qui joue le rôle principal eu égard aux objectifs et qui détermine la sylviculture à appliquer.

Exploitabilité : dimension (diamètre) à partir de laquelle un arbre ou un peuplement doivent être récoltés pour une valorisation optimale. On en déduit généralement un âge moyen d'exploitabilité.

Futaie irrégulière : peuplement comportant des arbres d'âges différents et dont les coupes juxtaposent dans le temps et à l'échelle de l'unité de gestion, des opérations de régénération et d'amélioration.

Futaie régulière : peuplement comportant des arbres sensiblement du même âge - et du même diamètre - à l'échelle de l'unité de gestion (parcelle, sous-parcelle), ce peuplement étant issu de semis ou de plantation (exceptionnellement de rejets : *futaie sur souche*).

Groupe : ensemble d'unités de gestion regroupées dans l'aménagement de la forêt pour recevoir les mêmes opérations sylvicoles (groupe de régénération, d'amélioration).

Habitat (naturel) : milieu géographique qui réunit les conditions nécessaires à l'existence d'une espèce animale ou végétale.

Houppier : ensemble des branches d'un arbre.

Îlot de sénescence : petit peuplement laissé en évolution libre, sans intervention culturale et conservé durant toute la vie du peuplement, jusqu'à l'effondrement des arbres et leur renouvellement naturel.

Îlot de vieillissement : petit peuplement qui bénéficie d'un cycle sylvicole prolongé, les arbres étant récoltés avant dépréciation de leur bille de pied.

Martelage : opération de marquage des arbres destinés à être coupés. Le martelage s'effectue généralement au moyen du marteau forestier et de la peinture.

Nettoisement : opération sylvicole intervenant au stade du gaulis ($H > 3$ m) et consistant à doser la composition du jeune peuplement par enlèvement de tiges d'essences concurrentes ou indésirables (loups, tiges mal conformées, malades, frotteuses,...) et menaçant des tiges d'avenir.

Peuplement (forestier) : ensemble des végétaux ligneux (arbustes et arbrisseaux exclus) croissant sur une surface déterminée.

Possibilité (volume) : volume moyen susceptible d'être récolté annuellement pendant la durée de l'aménagement, sur un groupe d'unités de gestion, une série, une forêt.

Régénération (opérations de) : opérations de renouvellement d'un peuplement forestier (ou d'un arbre) parvenu au stade de sa récolte. On distingue deux modes de régénération qui peuvent être combinés :

- la *régénération naturelle* réalisée à partir de la germination des graines produites par le peuplement (ou l'arbre) à régénérer,
- la *régénération artificielle* réalisée à partir de plants (plantation) ou, exceptionnellement, à partir de semences.

Rémanents (d'exploitation) : bois, branchages et débris, d'un diamètre inférieur à 7 cm (sur écorce), résultant de l'exploitation forestière et considérés comme des sous-produits pouvant, soit rester sur le parterre de la coupe après son exploitation, soit être mobilisés.

Rotation : délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (éclaircie, amélioration, régénération, taillis,...) sur la même unité de gestion.

Station : étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, sol, exposition) et biologiques (dynamique de la végétation) sur laquelle on peut pratiquer la même sylviculture et espérer la même production.

Structure (d'un peuplement) : elle est appréciée au niveau de l'unité de gestion, en fonction de l'éventail des classes de diamètres (et d'âges) significativement représentées sur l'unité. On distinguera deux types de structures : la *structure régulière* et la *structure irrégulière*.

Surface d'équilibre : dans une série ou une forêt traitée en futaie régulière (ou en conversion de TSF en futaie régulière), surface de référence qu'il faudrait régénérer durant la période d'application d'un aménagement pour arriver à l'équilibre des classes d'âges.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement) : superficie de la section de la tige (ou des tiges) mesurée à 1,30 m du sol. La surface terrière, ramenée à l'hectare et exprimée en m^2 a pour symbole "G". C'est un paramètre très important en foresterie, il renseigne sur l'importance du couvert, la concurrence entre les arbres et le capital sur pied. Très facile à mesurer sur le terrain

Taillis : peuplement formé de tiges issues de rejets de souches (par opposition à la futaie composée d'arbres en général issus de semences).

Taillis-sous-futaie : peuplement forestier constitué d'un taillis simple surmonté d'une futaie d'arbres d'âges variés (âges multiples de la rotation des coupes de taillis).

Traitement (sylvicole) : le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles conduites sur une unité de gestion ou un ensemble d'unités. Il détermine la structure des peuplements ou l'évolution vers cette structure.

Unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) : division élémentaire de la forêt constituant l'unité de planification (objectif et suivi de la gestion) la plus homogène possible.

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) : zone inventoriée correspondant à des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur la richesse biologique de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces rares ou menacées.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : zones désignées en application des directives européennes relative aux oiseaux et aux habitats et sur lesquelles des mesures spéciales de préservation et conservation doivent être prises. ZPS et ZSC constituent le réseau Natura 2000.